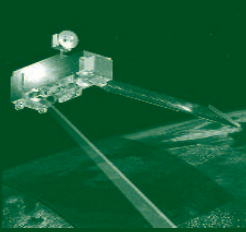


**FUITES D'INFORMATION :
L'ART ET LA TECHNIQUE**

SOUS LA DIRECTION
DE FRANCOIS-BERNARD HUYGHE

CHERCHEUR A L'IRIS



Avant et après Wikileaks

L'in vraisemblable feuilleton Wikileaks qui se déroule au rythme d'un échange de billets sur Twitter justifierait à lui seul l'existence de cet observatoire. Il illustre, de la façon la plus romanesque, la pertinence de son objet : une géostratégie de l'information.

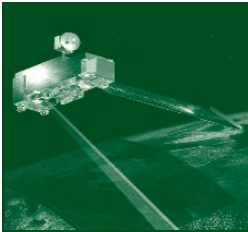
Pour ne pas céder à l'hystérie de l'actualité, nous avons décidé de traiter Wikileaks dans un cadre plus large et une durée plus longue.

Un cadre plus large ? Les points de vue du colonel Chauvancy sur les soldats, leurs droits et leurs pratiques d'expression sur les réseaux numériques, et du directeur de l'Ecole de Guerre Economique (EGE), Christian Harbulot, sur la fuite d'information dans le milieu de l'entreprise, nous rappelleront que la "fuite" est un phénomène généralisé qui menace toutes les organisations.

Une durée plus longue ? Le fait de divulguer volontairement des informations confidentielles ne date pas d'hier que ce soit dans des buts stratégiques (embarrasser un rival ou un adversaire), à des fins éthiques (pour protéger le droit de savoir du citoyen), ou pour les premiers sous le couvert des secondes. Il n'est pas mauvais de rappeler que l'affaire Wikileaks n'est pas la première qui ait des conséquences stratégiques et qu'elle ne sera certainement pas la dernière. Pour illustrer ce phénomène, Pierre-Yves Castagnac reviendra dans cette newsletter sur cinq affaires célèbres.

Nous laisserons au lecteur le soin de se former un jugement politique et moral sur les fuites, leur moralité, leurs limites et leur danger.

François-Bernard Huyghe



La fuite : art et technique

Par François-Bernard Huyghe, chercheur à l'IRIS

*"Celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance,
celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement même pas faire confiance."
Georg Simmel*

Une figure charismatique et ambiguë, Julian Assange, une petite communauté d'activistes parfois agités de dissensions, un réseau technique astucieux de sites miroirs et autres dispositifs de sauvegarde pour échapper aux juridictions, et la première puissance du monde semble impuissante. Impuissante, pour le moins, à réagir légalement et ouvertement, dans la transparence et contre l'arme de la transparence.

Sans tomber dans la théorie du complot, on peut, en effet, soupçonner que le hasard n'explique pas à lui seul les ennuis de Julian Assange : système de financement et de transfert de fonds interrompu, accusations judiciaires, perte d'adresse internet (par défaut de son fournisseur de nom de domaine), dissensions internes, chasses de pays en pays, abandon par ses fournisseurs d'accès, prison, menace sur sa vie..., sans oublier les accusations qui lui sont faites de mettre des vies en danger et d'instaurer une dictature de la transparence. Et les propos de ceux qui réclament la peine de mort pour sa trahison (un Australien peut-il trahir les USA ?) ou le rendent responsable d'un second 11-Septembre, numérique, cette fois.

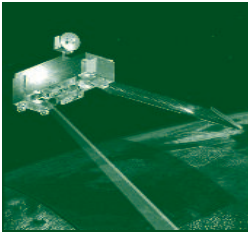
Concernant le cas « Wikileaks », nous nous contenterons de formuler sept hypothèses, au risque évident d'être démentis demain par une énième révélation sur les révélations.

1) Le contenu du secret, c'est le secret du contenu.

Tout le monde s'accorde, au moins dans les milieux au courant de ce qui se publie en géopolitique, pour dire qu'il n'y a aucune révélation bouleversante dans ce que publie Wikileaks. Que ce soit pour les documents militaires (qui ne savait qu'il y avait plus de dommages civils collatéraux en Irak ou Afghanistan que ne le disait le discours officiel ?) ou pour les milliers de câbles diplomatiques publiés à ce jour. Les sentiments supposés des Saoudiens à l'égard de l'Iran ou l'opinion de tel diplomate sur la vie sexuelle de Mr. Berlusconi n'ont sans doute pas surpris les intéressés. Mais qu'il soit dit que cela a été dit, et dans certains termes, voilà qui change tout. Et l'énorme volume des révélations, et les pratiques qu'elles traduisent chez les diplomates américains, et le contraste entre discours public et rapports confidentiels (confidentiels, pas top-secret), créent un incroyable effet de synergie entre les effets d'informations qui, isolément et rapportées par on-dit, mériteraient quelques lignes.

2) Trop de secret tue le secret.

Le fait qu'il y ait aux USA des millions de documents classés secrets, et partant des centaines de milliers de gens plus ou moins accrédités pour les exploiter, plus le fait que tout cela ne soit souvent protégé que par un simple code engendre forcément des effets "à la Kerviel" : un jour quelqu'un abuse du code et le scandale éclate.



3) Pas de donnée sans commentaire.

Si Wikileaks pratique le "journalisme de données" qui consiste à mettre en ligne d'énormes quantités de documents bruts, cette masse numérique serait incompréhensible sans le travail d'équipes entières de journalistes de la presse "traditionnelle", celle qui synthétise, sélectionne et commente. En fait, nous ne connaissons la plus grande partie de la manne numérique que par le filtre des anciens médias qui trouvent là une sorte de vengeance.

4) Le droit de savoir repose sur l'impossibilité de cacher.

Ce sont des dispositifs technologiques qui permettent à un seul individu de recueillir des données et de les rendre accessibles en ligne à des millions de visiteurs potentiels. Même lorsque les données en question sont des photographies très intimes comme celles des gardiens sadiques de la prison d'Abou Graibh qui se sont retrouvées sur la Toile et ont indigné le monde arabe. Des dispositifs techniques de duplication, propagation, transfert, etc. font qu'il est impossible de censurer les documents et des les rapatrier. Du coup, le politique semble impuissant.

5) Le technologique l'emporte sur le politique

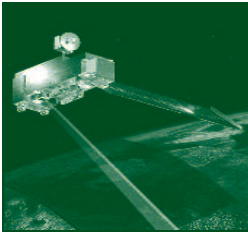
C'est le corollaire de ce qui précède : même l'État américain, souverain sur son territoire, ne contrôle pas les flux d'information qui parcourent la planète.

6) Le software menace le softpower.

Obama, l'homme qui devait rétablir l'innocence perdue des USA, l'homme de l'image, de la communication, des nouvelles technologies, Obama qui incarnait à lui seul le softpower américain et la séduction planétaire de son modèle et de sa culture, joue ici le rôle du censeur et du défenseur du secret d'État. Qui plus est, il est confronté à ces réseaux et technologies dont Hillary Clinton et quelques autres célébraient, il n'y a pas si longtemps, la puissance libératrice. Internet devait permettre à tous les dissidents de s'exprimer et dynamiter la structure hiérarchique des pays autoritaires fonctionnant à la dissimulation, à la censure, etc. Tout ceci est devenu un peu ironique. Et ce sont souvent ceux qui prêchent la société de la communication ou la critique citoyenne avec le plus d'éclat, notamment des médias souvent peu soucieux du secret de l'instruction, qui sont les premiers à dénoncer la tyrannie de la transparence quand elle est exercée par une bande incontrôlable.

7) L'idéologie de la révolte apolitique est un phénomène politique.

Assange n'est pas un anarchiste au sens classique (quelqu'un qui veut remplacer l'État par la libre association des producteurs et citoyens). Il est, de son propre aveu, persuadé que tout pouvoir d'État tend à chercher son propre accroissement, donc à tromper la confiance des citoyens, donc à comploter pour les tromper, donc à communiquer et classer l'information pour comploter, donc à être vulnérable face à ceux qui s'en prennent à ses systèmes d'information pour l'empêcher de comploter. La divulgation d'information n'a pour le hacker qu'un seul but : affaiblir le projet liberticide au nom de la liberté individuelle. C'est une résistance sans utopie ou sans autre programme que de résister. Or cette idéologie - simpliste et paranoïaque, jugeront certains - est extrêmement attirante surtout pour des milieux ou des générations qui ont vécu dans la culture numérique. Sa mise en œuvre est matériellement facilitée et apporte des satisfactions narcissiques à ceux qui veulent ou voudront imiter les Robin des Bois des réseaux sociaux. Demain un, deux, trois, cent Wikileaks ? C'est possible : il y aura la motivation, les outils et la matière.



La “libre expression” du militaire sur le terrain

*Par le Colonel François Chauvancy
du Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations (CICDE)*

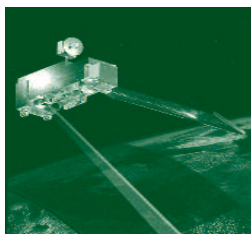
Lorsque l'on est un soldat déployé sur un théâtre d'opération, relater sur Internet sa vie personnelle pose la problématique du maintien du lien avec son environnement quotidien du temps de paix : famille, relations (...) et celle de la sécurité des opérations. S'exprimer par les réseaux sociaux, un blog, le téléphone mobile aussi, une simple boîte mail, est une nécessité pour garder un lien pratiquement instantané et journalier avec sa famille ou ses proches, au point qu'une opération devient parfois une parenthèse entre deux contacts. Condition à la fois du moral du soldat et de ses proches, ce contact permet de s'informer à la source et sans filtre, de faire partager ce que l'on vit, son histoire, ses expériences et ses photos avec les internautes, de faire des commentaires, de réagir avec parfois des informations sur la vie militaire, le moral et les conditions des opérations. Les différents outils de communication doivent donc être pris en considération pour concilier à la fois sécurité des opérations, liberté individuelle du soldat-citoyen et moral.

Quel environnement informationnel ?

Aujourd'hui, la capacité technique mise à la disposition des individus pour communiquer influence la prise en compte de l'environnement informationnel d'une opération. En premier lieu, malgré que des opérations de guerre aient lieu, la situation juridique est celle du temps de paix. Aussi, le soldat reste citoyen et donc dispose de toutes les libertés individuelles, notamment celle de la liberté d'expression avec les seules restrictions imposées par le statut des militaires de 2005. Il reste toutefois soumis au principe de « discrétion » vis-à-vis de son travail et « l'usage de moyens de communication et d'information peut être restreint ou interdit pour assurer la protection des militaires en opération, l'exécution de leur mission ou la sécurité des activités militaires ».

En second lieu, un soldat professionnel dispose d'une force morale. Encore ne faut-il pas user ce capital par une absence de liens presque réguliers avec la base arrière, c'est-à-dire la famille, les proches, son environnement social. La simple lettre manuscrite et l'attente d'une réponse ne sont plus d'actualité. Au Liban en 1982, le courrier mettait entre une semaine et quinze jours à parvenir à son destinataire. Sa distribution était une condition du moral et était attendue avec impatience. En 1999, pendant la guerre du Kosovo, au PC de la force de l'OTAN, les premiers accès « publics » à internet faisaient leur apparition et suscitaient... de longues queues pour de mails courts, compte tenu du faible débit. Aujourd'hui l'accès rapide aux moyens de communication est une condition du maintien du moral.

En troisième lieu, la sûreté de l'information que ce soit au titre des opérations ou de la sécurité des familles est un impératif. Au Danemark, en septembre 2007, huit personnes de confession musulmane dont six de nationalité danoise étaient arrêtées pour avoir cherché à y intimider par appels téléphoniques et par mails, y compris après leur retour, les familles des soldats danois en Afghanistan. Les familles ont été identifiées par l'interception des communications téléphoniques par portable entre les soldats en Afghanistan et leurs familles. Les boîtes mails avaient aussi été piratées. Avant



une opération militaire, la protection du secret est aussi une nécessité. En mars 2010, une opération israélienne a dû être retardée, après qu'un soldat de Tsahal ait posté sur sa page web des éléments la concernant.

Des mesures aux effets limités pour la sûreté de l'information

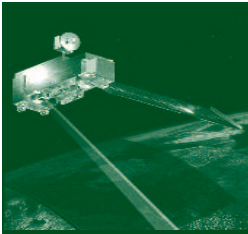
Afin de remédier à cette vulnérabilité dans une société de communication et d'extériorisation personnelle, les démocraties en guerre en Irak ou en Afghanistan ont commencé à réagir. L'influence possible des blogs de soldats américains en Irak a conduit le Pentagone depuis 2005 à ordonner aux soldats de faire enregistrer leurs blogs. En mars 2008, le ministère canadien de la Défense a restreint l'accès à internet en Afghanistan et a demandé à ses hommes de ne plus publier des clichés d'eux en uniforme sur Facebook, de ne pas y préciser quelles étaient leurs unités de combat. En France, le chef d'état-major de l'armée de terre a adressé à ses troupes en 2008 une directive « visant à sensibiliser l'ensemble du personnel de l'armée de terre aux dangers de la divulgation d'informations relatives aux opérations militaires » sur des sites Internet, des blogs ou des forums. Le devoir de réserve s'applique donc aux propos tenus en ligne.

Cependant, ces mesures internes ne peuvent répondre qu'imparfaitement à la vulnérabilité constatée. Comment intervenir auprès d'une personne ayant quitté le service actif ? Prenons l'exemple d'Eden Abergel, Israélienne rendue à la vie civile. Un an après avoir été démobilisée, elle publie sur Facebook le 16 août 2010 un album-photo intitulé « L'armée : la meilleure période de ma vie ». Deux photos vont scandaliser, notamment celles de la jeune femme en uniforme qui pose en souriant à côté de Palestiniens les mains liées et les yeux bandés. La société israélienne, certes horrifiée par ces images, condamna surtout le fait de les avoir rendues publiques en déplorant plutôt son manque d'éducation. La jeune femme quant à elle affirmait qu'elle avait le droit de le faire. Enfin, comment interdire à la famille ou aux proches d'un soldat de communiquer et de s'exprimer en temps de paix dans une démocratie ? Ainsi, les épouses et les « petites amies » des militaires canadiens ou américains créent des sites Facebook dont l'un des plus importants est « We're Canadian Military Spouses and proud » (« Nous sommes des femmes de militaires canadiens et nous en sommes fières »), protégés ou non par un mot de passe.

Un difficile équilibre à trouver

Un équilibre doit être recherché entre l'expression individuelle du soldat-citoyen et la sécurité des opérations. Tout en contribuant à la préservation de son moral, il ne doit pas donner une information qui puisse mettre en jeu les opérations ou la vie de ses camarades, sinon de sa famille. Avant l'emploi de techniques susceptibles partiellement de restreindre ou de contrôler l'émission d'une information par différents supports, l'effort est donc porté sur la formation, sinon l'éducation du soldat et le discernement à faire concernant les informations notamment confidentielles auxquelles il pourrait avoir accès.

Liberté raisonnée : l'expression individuelle est aussi dépendante de l'accès aux informations et soulève la question de la loyauté de l'individu envers ses camarades et les institutions. Le cas du sergent Bradley Manning, suspecté d'avoir alimenté Wikileaks, est à ce titre exemplaire, sinon dévastateur, même s'il paraît isolé au milieu des quelque centaines de milliers de soldats américains ayant servi en Irak ou en Afghanistan.



Entre intelligence et guerre économique : la fuite d'information

Entretien avec **Christian Harbulot**
Directeur de l'[Ecole de Guerre Economique](#)
Directeur associé du cabinet [Spin Partners](#)
Propos recueillis par Pierre-Yves Castagnac

IRIS : Le secret des affaires permet-il de régler correctement les fuites d'information ?

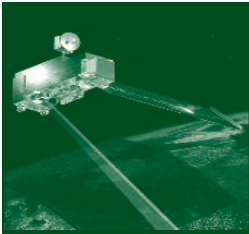
Christian Harbulot : La réponse est non ! Les fuites d'information dans le monde de l'entreprise ne sont pas rares, mais elles posent de nombreux problèmes car la loi ne sait pas comment y répondre. Je peux prendre comme exemple l'affaire Michelin en 2007. Il s'agissait d'un ingénieur Michelin qui avait collecté durant son préavis des informations sensibles dans l'optique de les revendre à un groupe concurrent étranger. Personne ne devait être au courant sauf que ce concurrent a pris l'initiative de prévenir Michelin. Confondu, cet ex-cadre a été condamné... mais très difficilement. Pourquoi ? Tout simplement parce que la France ne sait pas définir juridiquement le préjudice causé par une « fuite informationnelle ». Dans ce cas précis, il a fallu invoquer l'« atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation » pour le condamner. Nous partons de vraiment très loin ! Les magistrats interprètent le plus souvent ce type de fuites comme une extrapolation du concept de secret-défense, un concept militaire. On est vraiment dans l'incompréhension. Il y aurait pourtant moyen de simplifier le système.

IRIS : Comment le droit français pourrait-il résoudre ce problème ?

Christian Harbulot : Le changement ne peut venir que du politique, mais elle ne se produira que s'il est accompagné dans le même temps d'un travail de fond important. Nous sommes encore à l'heure de la rustine. On colmate les trous dès que se révèle une défaillance. Il existe certes à l'heure actuelle un bon nombre de dispositions mais elles sont complètement éparpillées. Cette dispersion fait au final que nous ne les appliquons pas faute de vision stratégique du problème. Or la France est très exposée. Notre vision de l'économie n'intègre pas les rapports de force géoéconomiques et concurrentielles. Il existe une sorte de ligne Maginot sur la notion de propriété. La loi sait évaluer tout ce qui est matériel comme la propriété. Mais dès qu'on passe à de l'immatériel, on est perdu : qu'est-ce qu'une fuite d'information ?

IRIS : Que pensez-vous du whistleblowing version Wikileaks ?

Christian Harbulot : Le cas Wikileaks est révélateur des failles de notre système, ce fameux tout technologique que les Américains essayent de construire. On nous présente Assange comme « le » responsable de tout, mais je ne crois pas une seule seconde, sur un sujet comme celui-ci, à la mobilisation spontanée d'un citoyen qui part en guerre contre les services de renseignements. On peut éventuellement avoir « un » whistleblower qui révèle « un » sujet « une » fois. Mais avoir derrière un



système, c'est très compliqué. Vivre dans la clandestinité était compliquée autrefois, ça l'est encore plus aujourd'hui. Un tel réseau est extrêmement difficile à monter... Nous sommes à l'heure d'Internet. Au-delà de ce fait, ce qui m'intéresse avec Wikileaks, c'est « qui attaque-t-il ? ». Si on est sur l'hypothèse d'un altermondialiste, le site devrait s'attaquer à tout le monde, or on voit que les attaques de ce site sont totalement axés sur un pays : les Etats-Unis. Tous les secteurs sont touchés : la diplomatie, les affaires militaires,... Une prochaine cible a été annoncée : les banques, encore et toujours américaines. Un tel hasard n'existe pas dans ce type de milieu. Il y aurait des tas de choses à dire sur les autres pays, mais rien ne se passe. La bonne question à se poser est « qui aurait intérêt à nuire ainsi aux Etats-Unis ? » Je pense qu'un pays pourrait être à l'origine de ces attaques... où du moins une de ces composantes.

IRIS : Est-ce que ce n'est pas tout simplement le phénomène internet qui pose problème ?

Christian Harbulot : Internet est un nouvel univers informationnel, mais il faut faire avec. Cet espace montre parfaitement comment un appareil d'Etat comme la France est en retard. Personne ne contrôle Internet... On ne peut, sauf exception, tomber sous le coup de la loi. Celui qui dénigre, celui qui laisse fuir une information, marque forcément un point, même si cette information est temporaire sur la toile. Le problème n'est d'ailleurs pas que français, il est mondial.

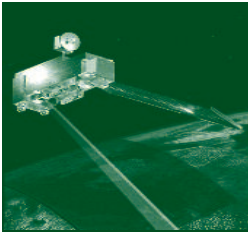
IRIS : Quel serait la bonne parade face à une fuite informationnelle?

Christian Harbulot : Pour prévenir toute fuite, l'idéal est de faire signer des accords de non divulgation... Mais ce n'est pas suffisant. Il ne s'agit là que d'un début de réponse. La vraie parade, c'est la guerre de l'information. Je me suis penché sur la manière dont certaines grandes multinationales américaines réagissaient. Je me suis aperçu que certaines utilisaient la technique de l'évitement, c'est-à-dire laisser s'enliser l'attaque. D'autres au contraire prennent le pouls, elles ont une réflexion sur le sujet... puis elles réagissent à froid. Ces mesures peuvent aller jusqu'à racheter un site qui vous dénigre pour récupérer ces critiques. Aujourd'hui, dans le contexte français, il y a des entreprises qui ont décidé de réagir et je pense qu'elles vont plus loin que l'appareil d'Etat.

IRIS : Comment l'EGE enseigne-t-elle cette « guerre de l'information » ?

Christian Harbulot : Nous avons limité à l'Ecole de Guerre Economique l'enseignement à l'art de la rhétorique. C'est-à-dire comment identifier des failles dans le discours de l'autre afin de construire des contre-discours argumentés. Mais il faut savoir qu'une école qui enseigne la guerre de l'information couvrant l'ensemble des champs révélerait qu'il existe énormément de capacité d'action, et cela, sans tomber sous le coup de la loi. Je ne devrais pas dire ça, mais c'est une réalité. Ici à l'EGE, nous nous interdisons, parce que nous sommes dans un cadre légal, de sortir de ces périmètres. Le faire, ce serait tuer la structure de formation.

* * *



Cinq fuites, cinq affaires

Par Pierre-Yves Castagnac, secrétaire de rédaction à l'IRIS

L'affaire des « Pentagon Papers »

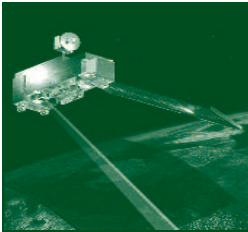
Tout commence en 1971. Date où Daniel Ellsberg, un analyste américain de haut rang employé comme consultant par le Pentagone, fait parvenir au *New-York Times* un dossier sur la guerre du Vietnam classé secret-défense. Jusque-là attentiste, l'opinion américaine vacille car ce dossier intitulé « *Relations entre les États-Unis et le Viêt Nam, 1945-1967 : Une étude préparée par le Département de la Défense* » est explosif. Il montre que des hommes politiques américains ont sciemment menti pour alimenter un conflit aussi idéologique que militaire contre le communisme. L'administration Nixon au pouvoir en 1971 en pâtit mais c'est surtout l'administration Johnson (1963-1969) qui est visée. Ces « Pentagon Papers » comme la presse les a surnommés marquent la fin de l'appui populaire à la guerre du Vietnam... Mais avant d'arriver dans les mains de la presse, ce rapport top-secret a été photocopié, page après page. Il a fallu près de deux ans à Daniel Ellsberg pour arriver au bout des 7000 pages de ce rapport. Cette opération s'est faite dans la plus grande clandestinité, chez lui, à l'insu de sa hiérarchie et en violation de tous les protocoles de sécurité. Daniel Ellsberg a été un temps poursuivi pour vol, conspiration et espionnage, mais un arrêt de la Cour Suprême des États-Unis va lui donner raison en vertu du premier amendement de la Constitution américaine. Cette lutte pour la justice et la transparence des gouvernements dans les conflits a permis à Daniel Ellsberg de recevoir en 2006 le « Prix Nobel alternatif ».

* * *

L'affaire Aranda

Paris, 1972. La presse l'avait surnommé « l'archange Gabriel », le « Saint Just » de la photocopie tant son idéal de justice était grand. Il y a presque quarante ans, Gabriel Aranda, conseiller technique auprès du Ministre de l'équipement et du logement Albin Chalandon au sein du gouvernement Chaban-Delmas provoquait un scandale qui portera son nom. Le 13 septembre 1972 précisément, il révélait par le biais du *Canard Enchaîné* qu'il existait un système de corruption organisé dans le secteur de la construction publique : trafic d'influence, pressions d'intérêt privé,... Tout y passe, tant est si bien que le *Canard Enchaîné* titre « Une odeur de pourris ! » De son côté, *Paris Match* hésite dans sa Une : « Aventurier, justicier, illuminé ? ». Qui est donc ce personnage ? Mais tout au long de cette affaire, Gabriel Aranda se positionnera en « chevalier blanc », seul contre le système qui essaye de l'écraser. Inculpé pour vol de documents, il est finalement autorisé à s'installer en Suisse à partir de 1974 avec l'accord du gouvernement français. Il devient analyste financier et travaille sous le pseudonyme de « Monsieur Daumier ». Cette parenthèse dans l'anonymat va durer jusqu'en 2009, moment où il est condamné à trois ans de prison dont six mois ferme pour une affaire sexuelle familiale.

* * *



L'affaire Vanunu

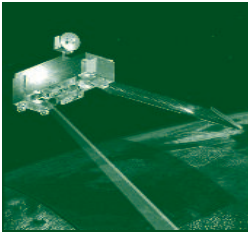
30 septembre 1986 : Mordechaï Vanunu, ex-technicien nucléaire israélien, est enlevé à Rome par le Mossad puis est ramené par bateau clandestinement en Israël. Son crime ? Avoir dévoilé au journaliste britannique du *Sunday Times*, Peter Hounam, l'étendue du programme nucléaire israélien. Ce témoignage, appuyé par une soixantaine de photos de son ancien lieu de travail, la centrale nucléaire de Dimona (sud du Neguev, Israël), contredit toutes les versions officielles. Sans nouvelle de Vanunu, le *Sunday Times* prend l'initiative de publier son histoire le 5 octobre 1986. L'article tient sur trois pages et est accompagné de trois photos. L'Etat d'Israël est ainsi reconnu, par voix de presse, comme la sixième puissance nucléaire dans le monde. Les rapports de force au Moyen-Orient doivent être réévalués en fonction de cette nouvelle donnée. Beaucoup s'en doutaient mais elle est maintenant prouvée... Pour Vanunu, les affaires se compliquent. Il est toujours en vie, mais est mis au secret en Israël et est interrogé par le Shin Bet, les services secrets israéliens. Un procès à huit clos commence en août 1987 à Tel-Aviv. Il se termine huit mois plus tard, fin mars 1988, par la condamnation à 18 ans de prison ferme de Mordechaï Vanunu. Chefs d'accusation : trahison, espionnage et divulgation de secrets d'Etat. Cette condamnation a été diversement appréciée à travers le monde. Pour la plupart des Israéliens, son nom est synonyme de trahison... mais il résonne différemment pour d'autres qui estiment que son action était justifiée et justifiable. Dernière preuve en date, Vanunu, qui est libre depuis avril 2004, devait recevoir la médaille Carl von Ossietzky de la Ligue internationale des droits de l'Homme début décembre 2010. L'Etat israélien ne l'a cependant pas autorisé à quitter le territoire pour aller à Berlin recevoir ce prix.

* * *

L'affaire Plame-Wilson

Été 2003 : les Etats-Unis sont en guerre. Trois fronts ont été ouverts : terrorisme depuis septembre 2001, Afghanistan depuis décembre 2001... Et surtout Irak depuis mars 2003. L'union nationale est de rigueur depuis les attentats du 11-Septembre, mais des doutes s'expriment concernant les motifs invoqués par l'administration Bush pour rentrer en guerre en Irak, notamment l'existence de fameuses armes de destruction massive. Une de ces voix est celle d'un ancien ambassadeur américain, Joseph Wilson, auteur d'un rapport confidentiel sur l'uranium au Niger. Dans un article du *New-York Times* du 6 juillet 2003, il remet en cause publiquement un des arguments avancés par le Président George W. Bush quelques mois plus tôt. Selon lui, Saddam Hussein n'aurait pas cherché à acheter de l'uranium au Niger. Cet article secoue sévèrement l'administration Bush. L'opinion publique américaine doute... Une question se pose alors, comment discréditer cet ambassadeur ? La solution : l'engluer dans une affaire d'espionnage en "fuitant" le nom de son épouse, Valérie Plame-Wilson, dans la presse. Cette femme de diplomate est en réalité un officier traitant de la CIA sous couverture. Cette fuite dans la presse durant l'été 2003 devient une affaire d'Etat. Divulguer le nom d'un agent secret est un crime fédéral au Etats-Unis. Une enquête est ouverte en décembre 2003 par le procureur américain Patrick Fitzgerald. Trois ans de procédure judiciaires aboutiront à la condamnation du directeur de cabinet du vice-président Dick Cheney, Lewis "Scooter" Libby, pour parjure, mensonge et obstruction à la justice. Condamné à deux ans et demi de prison en mars 2007, il sera finalement gracié par George Bush le 2 juillet 2007.

* * *



L'affaire Wikileaks

Impossible d'y échapper, Wikileaks est omniprésent. Les médias le savent... et ils en parlent. Pas une semaine ne se passe sans que ce site web ne fasse l'actualité. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce site s'est spécialisé dans les « fuites d'information » venues de l'intérieur des organisations. Il permet la publication massive via Internet de documents classifiés « confidentiel », « secret-défense », voir même « top-secret ». Le volume publié est si important qu'il faut des logiciels spéciaux (et surtout l'aide de la presse "traditionnelle" qui seule a le temps de faire le travail de sélection) pour explorer cette masse de données. Les scandales s'enchaînent à un rythme régulier. L'année 2010 a été particulièrement riche : documents militaires sur la guerre en Irak, sur la guerre en Afghanistan, câbles de la diplomatie US... En attendant peut-être des révélations sur les scandales bancaires. Dans l'affaire des « cablegate » (publication de près de 250.000 câbles diplomatiques américains confidentiels fin novembre 2010), la Maison Blanche a tremblé pendant quelques jours. Avertie de l'imminence de la publication, elle s'était sentie obligée d'appeler les ambassades du monde entier craignant que ces notes confidentielles ne ternissent l'image de la diplomatie américaine. Dernière ce site se cache un australien : Julien Assange. Insaisissable et secret, ce « whistleblower » a entrepris une guerre privée pour la transparence et contre ce qu'il nomme "le complot" de l'État. Sur le plan juridique, comme il n'achète pas les informations et ne peut être qualifié d'espion, le seul délit/crime qui lui est reproché est une affaire de viols présumés en Suède. Elle n'a rien à voir avec les fuites mais tombe fort opportunément pour ses adversaires. Au moment où nous écrivons, il est en résidence surveillée, tandis que les documents continuent à circuler.

* * *

L'Observatoire Géostratégique de l'Information

Sous la direction de François-Bernard Huyghe et d'Eddy Fougier, cet observatoire a pour but d'analyser l'impact de l'information mondialisée sur les relations internationales. Comprendre le développement des médias et de l'importance stratégique de la maîtrise de l'information. Il analyse, par exemple les rapports de force entre puissances politiques et économiques et les firmes qui contrôlent le flux des informations dans le Monde.

IRIS - Institut de Relations Internationales et Stratégiques

2 bis, rue Mercoeur
75011 Paris - France

iris@iris-france.org

www.iris-france.org

www.affaires-strategiques.info